

Enfants placés et gestion des écrans dans l'accueil

Emilie Potin

▶ **To cite this version:**

Emilie Potin. Enfants placés et gestion des écrans dans l'accueil. Recherches familiales, 2020, n°17 (1), pp.75-88. 10.3917/rf.017.0075 . hal-02863293

HAL Id: hal-02863293

https://univ-rennes2.hal.science/hal-02863293

Submitted on 18 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAIRN.INFO

ENFANTS PLACÉS ET GESTION DES ÉCRANS DANS L'ACCUEIL

Émilie Potin

Union nationale des associations familiales | « Recherches familiales »

2020/1 n° 17 | pages 75 à 88

ISSN 1763-718X

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2020-1-page-75.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Union nationale des associations familiales.
© Union nationale des associations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

Enfants placés et gestion des écrans dans l'accueil

Émilie Potin

Le smartphone (ou téléphone intelligent) accompagne le mineur placé dans son lieu d'accueil. Il ouvre des potentialités en termes de maintien des liens, notamment familiaux, et interroge les pratiques professionnelles. Que faire de l'instrument ? Comment protéger tout en respectant l'intimité familiale du mineur ? Comment intégrer progressivement les mineurs à l'espace socionumérique ?

L'article s'appuie sur une enquête menée auprès de mineurs confiés, de leurs parents et de professionnels de la protection de l'enfance. Il montre les nuances dans la gestion des instruments numériques à travers une typologie qui rend compte de trois formes de correspondance dans l'accueil : surveillée, accompagnée et esquivée.

Depuis 2014, le smarphone (ou téléphone intelligent) est l'équipement mobile le plus répandu. Près des trois quarts des Français disposent de cet équipement. Sa progression est remarquable : en 2011, 22 % des 12-17 ans en étaient détenteurs ; en 2018, ils sont 83 %[1]. Environ 310 000 mineurs sont concernés par une mesure de protection de l'enfance et parmi eux, 144 700 font l'objet d'une mesure de placement[2]. 53 % des enfants confiés sont des préadolescents et adolescents âgés de 11 à 17 ans[3]. « Être de son âge »[4] quand on est placé, c'est aussi accéder à l'espace socionumérique et à ses potentialités notamment en matière de sociabilité juvénile[5] et familiale[6]. L'ampleur des équipements et des usages interrogent les liens entre la technique et le social[7], la manière dont ils interagissent dans l'ordinaire[8] de l'accueil.

Le maintien des liens familiaux repose aujourd'hui sur un support relationnel ouvrant des possibilités inédites dans le système de protection de l'enfance[9]. Les instruments individualisés

[1] Baromètre du numérique, CREDOC, décembre 2018.

[2] Neuf fois sur dix le placement fait suite à une décision judiciaire. Rapport Annuel de l'ONPE, n° 13, données au 31 décembre 2017, avril, 2019.

[3] « Les caractéristiques des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance », Drees, 2018, p.154.

[4] Claire BALLEYS, *Grandir entre adolescents. À l'école et sur Internet*, Pur, Presses polytechniques, 2015.

[5] D. BOYD, « Why Youth (Heart) Social Network Sites: The Role of Networked Publics in Teenage Social Life », SSRN Scholarly Paper, ID 1518924, Rochester, NY, Social Science Research Network, 2007.

[6] Julie DENOUEL, « Faire, défaire, refaire famille. Les usages et les sociabilités numériques à l'épreuve des bifurcations biographiques », *Dialogue*, n° 217 (octobre), 2017, pp. 31-44.

[7] Josiane JOUËT, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, vol. 18, n° 100, 2000, pp. 487-521.

[8] Oliver MARTIN, Éric DAGIRAL, *L'ordinaire d'Internet: Le Web dans nos pratiques et relations sociales*, Armand Colin, 2016.

[9] Émilie POTIN, Gaël HENAFF, Hélène TRELLU, « Quand les liens familiaux s'appuient sur les médias socionumériques », *Réseaux*, n° 210, vol. 4, 2018, pp. 179-206.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nation

et la polyvalence des médias[10] facilitent la communication à distance bien plus que les appels téléphoniques et le courrier épistolaire[11]. La correspondance numérique intègre de nouvelles dimensions au cadre des liens sociaux et familiaux qui prolongent, se superposent ou complètent la formalisation des liens dans la mesure d'assistance éducative[12]. Les instruments techniques sont mobilisés par les enfants et leurs familles sans qu'ils aient été intégrés formellement dans les droits de visite, d'hébergement et de correspondance. Les catégories socio-juridiques ne correspondent plus aux possibilités techniques et à l'autonomie familiale rendue possible par des intruments polyvalents tels que le smartphone. En attendant que s'organise un encadrement de ces pratiques, les professionnels du front[13] y font face au quotidien et sont amenés à se positionner. Quels sont les ajustements à l'œuvre pour gérer la « présence à distance »[14] ? Que font les professionnels de ces correspondances familio-numériques? Quels rôles ont les adultes référents ? Comment les formes d'encadrement des usages juvéniles s'adaptent-elles aux situations familiales et à leurs spécificités ?

Terrain d'enquête et méthode

Cet article s'appuie sur un programme de recherche intitulé « la correspondance numérique dans les mesures de placement en assistance éducative » (Pl@cement / 2016-2018) qui a bénéficié du soutien de la Mission de recherche Droit et Justice et de l'Observatoire national de la protection de l'enfance[15].

Un travail d'enquête de terrain conséquent auprès d'une centaine d'acteurs a été réalisé au sein de deux départements français. Ainsi, 73 professionnels de l'aide sociale à l'enfance départementale, de la Justice et du secteur associatif habilité (éducateurs, assistants familiaux, psychologue, référent Ase, cadre Ase, juge des enfants) ont été rencontrés afin de témoigner de leurs pratiques sur les modalités de maintien des liens familiaux et la correspondance familio-numérique, la perception des dangers afférents, les formes d'encadrement, les décisions et les précautions prises, le rôle des différents acteurs, leur formation, les positionnements individuels et collectifs relatifs à ces pratiques.... Près d'une vingtaine de mineurs confiés âgés de 12 à 17 ans, accueillis en maisons d'enfant à caractère social (Mecs) ou en familles d'accueil ont participé à des entretiens individuels ou collectifs portant sur leurs équipements, leurs usages, leur parcours de placement, les liens entretenus avec leurs parents, les membres

[10] Mica MADIANOU, « Smartphones as polymedia », *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 19, n° 3, 2014, pp. 667-680.

[11] S.L GOTTFRIED, « Virtual visitation: The new wave of communication between children and non-custodial parents in relocation cases », *Cardozo Women's LJ*, n° 9, 2003, pp. 567-567.

[12] Émilie POTIN, Gaël HENAFF, Hélène TRELLU, François SORIN, « Enfants placés et familles connectées : Approche socio-juridique de la correspondance familiale numérique », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n° 31, 2018.

[13] Bertrand RAVON, Jacques ION, *Les travailleurs sociaux*, La Découverte, 2012.

[14] Christian LICOPPE, Zbignien SMOREDA, « Are social networks technologically embedded?: How networks are changing today with changes in communication technology », *Social networks*, vol. 27, n° 4, 2005, pp. 317-335.

[15] Émilie POTIN, Gaël HENAFF, Hélène TRELLU, François SORIN, « La correspondance numérique dans les mesures de placement au titre de l'assistance éducative », *Rapport final*, Mission de recherche Droit et Justice et Observatoire national de la protection de l'enfance, 2018.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

de leur fratrie et leur famille élargie, les modalités pratiques et matérielles des relations à distance, leurs relations avec les professionnels de l'accueil, la négociation des outils techniques dans l'accueil et leur parcours de placement. Et enfin, quelques parents (6)[16] ont participé à l'enquête à partir de leur propre expérience de parent d'enfant placé, leur rapport aux institutions et aux professionnels, leur rapport aux instruments de communication, leurs pratiques de communication, la nature des relations qu'ils entretiennent avec leurs enfants, les modalités pratiques et matérielles des relations à distance avec leur enfant placé, leur conception du rôle de parent, leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de leurs enfants...
L'enquête s'appuie notamment sur des récits croisés permettant de mettre en perspective le point de vue du mineur placé, celui du ou des parents et celui du professionnel en charge de l'accueil. Quinze situations ont fait l'objet de ce type d'investigation et quatre d'entre elles sont présentées dans cet article de manière détaillée dans la perspective d'une sociologie[17] narrative laissant place à la réflexivité des acteurs sur leurs expériences.

À travers une typologie, l'article traite en nuance les formes d'encadrement des usages de la correspondance familio-numérique. Trois types de correspondance sont ainsi présentées comme des catégories qui permettent de rendre compte à la fois des caractéristiques liées à la situation du mineur placé (parcours de placement, relations familiales, etc.) et des ressorts sur lesquels s'appuie le positionnement des adultes (professionnels et parents). Chaque type repose sur un récit de situation qui situe les différents points de vue et détaille les dimensions de la correspondance numérique dans l'accueil.

Typologie des correspondances dans l'accueil

Deux dimensions sont particulièrement centrales dans la typologie des correspondances dans l'accueil : la représentation que les professionnels ont du mineur à travers sa responsabilité ou son irresponsabilité ; et l'engagement du mineur envers les normes attendues dans le cadre de l'accueil. « Les sociétés modernes ne sont pas des organisations simples où la définition des normes et leur mode d'application dans des situations spécifiques feraient l'objet d'un accord unanime. [...] Les contradictions et les conflits entre les normes des divers groupes entraînent des désaccords sur le type de comportement qui convient dans telle ou telle situation. »[18] Ce système de normes différenciées se base sur une hiérarchie qui est fonction de la légitimité des groupes sociaux à les porter et à les imposer aux autres. Dès lors, dans les situations qui nous intéressent, les adultes portent des normes qu'ils imposent aux plus jeunes et les travailleurs sociaux portent des normes éducatives qu'ils doivent transmettre dans les univers familiaux où ils interviennent. Les mineurs placés sont à la croisée de systèmes de normes qui impliquent leur

[16] La faiblesse du nombre d'entretiens avec les parents est liée à plusieurs facteurs : la nature des relations entre l'Ase et/ou le lieu d'accueil et les parents ; les logiques de prises en charge des adolescents qui invitent à travailler l'autonomie et en conséquence, les parents sont peu mobilisés dans le placement ; la difficulté à mobiliser les parents pour des entretiens soit sur le contenu de la recherche, soit sur la concordance des calendriers.
[17] Numa MURARD, « Présentation : Déplacer les points de vue », *Sociologie et sociétés*, vol. 48, n° 2, 2016, pp. 5-19.
[18] Howard S. BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métaillé, 1985, pp. 38-39.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

famille, leur lieu d'accueil mais aussi les autres espaces auxquels ils participent (scolaire, soin, activités de loisirs). Trois situations idéales-typiques[19] reprennent l'idée de modèles où il s'agit à la fois de comprendre le cheminement du jeune dans ses pratiques de correspondance et dans ses références mais également d'intégrer le contexte (familial et d'accueil) dans lequel il évolue. Trois modèles peuvent être mis en exergue : celui de l'accompagnement, de la surveillance et celui de l'esquive.

Tableau 1. Formes et dimensions des correspondances dans l'accueil

Situations de correspondance dans l'accueil	Normes d'usage dans l'accueil	Mode relationnel entre référents éducatifs et jeunes	Rôles des adultes référents dans la relation éducative	Figures de régulation	Perception du mineur par les professionnels	Enjeu socio-éducatif
Surveillée	Explicitées	Responsabilité des référents éducatifs	Imposer	Garder le contrôle	Irresponsable	Ajustement progressif de la surveillance pour conduire vers l'autonomie
Accompagnée	Intégrées	Relation de confiance	Négocier	Accompagner les pratiques	Responsable	Permanence de l'échange entre jeune et référents éducatifs
Esquivée	Diversifiées	Relation peu investie - absence de tutelle	Ponctuer	Lâcher prise	Responsable ou irresponsable	Partage des responsabilités entre adultes, entre jeunes et adultes

La correspondance « surveillée »

La *correspondance surveillée* prend place quand la protection au nom du danger ou de l'irresponsabilité du mineur prévaut et dicte des règles explicites qui imposent un nouvel univers de références. Parce que les éléments caractérisant la situation et/ou les liens familiaux sont inquiétants (maltraitance, danger immédiat...), parce que les comportements du mineur sont inadaptés et aussi parce que le jeune est perçu comme incapable de faire face, de résister, de comprendre, alors des mesures explicites vont être mises en œuvre et s'imposer dans tous les domaines d'activités juvéniles et notamment du côté des pratiques socio-numériques. Ce type de configuration correspond à la fois aux débuts d'un placement et/ou de l'usage des instruments socionumériques (avec des restrictions qui peuvent être stipulées dans le jugement ou établies au moment de l'accueil). Et aussi, à des situations où les professionnels cherchent à établir des règles stables et explicites pour des jeunes perçus comme en difficulté pour se repérer voire des jeunes ayant des références jugées intolérables ou déviantes.

[19] Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, 1965, p. 179.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

Théo, 16 ans

Théo a 16 ans et il est placé depuis ses 10 mois. À 14 ans, sa mère lui a offert un smartphone qu'elle lui a retiré au bout d'une semaine suite à des photos où il exposait ses scarifications. *« Il n'a pas le droit au téléphone portable, pour la simple et bonne raison que j'ai fait le test il y a deux ans en arrière, en lui offrant un téléphone portable. Et je me suis aperçue qu'il faisait n'importe quoi avec. Prendre en photo tout et n'importe quoi. Jusqu'à ses propres scarifications.* [...] *Et, le téléphone, il a fait une semaine avec.* [...] *Et je pensais lui faire plaisir et j'ai déchanté très vite. Donc du coup, le téléphone, il n'en a plus depuis deux ans... Mais je vais réessayer de refaire le test. Mais je jetterai régulièrement un œil dessus. »* (Mère de Théo, entretien individuel). En famille d'accueil, il dispose d'un accès à Internet *via* l'ordinateur ou la tablette uniquement en présence de l'assistante familiale et les communications téléphoniques sont également encadrées. Cette vigilance se nourrit des comportements de Théo qui montrent ses difficultés à gérer une correspondance autonome et son incapacité à se protéger des conflits familiaux. *« La dernière fois où ça a été très, très mal, de toute façon ça a fini, on a appelé le 15, voyez. Ça a vraiment été trop loin. Aller se foutre en l'air sous les voitures. C'est la fois où il est monté directement dans sa chambre, il m'a dit : "J'appelle maman". En définitive, il n'a pas appelé maman, mais sa belle-mère. Et quand il est redescendu... comme il a entendu des choses qu'il n'aurait jamais dû entendre sur sa maman. Il est parti... Il est parti sur la route... Il s'était encore scarifié... C'est ça que l'on veut éviter. »* (Assistante familiale, entretien individuel). Pour les appels téléphoniques, le numéro est composé par la professionnelle afin de contrôler les destinataires de l'appel. *« Donc, le téléphone, je fais le numéro de la maman.* [...] *C'est comme ça qu'on fonctionne. Mais c'est compliqué pour ces jeunes-là, aussi, d'être toujours derrière eux. Il faut, de temps en temps, leur donner un peu de responsabilités. Donc, hier il l'a appelée, bon, je le laisse. Il fait le numéro. Mais je lui dis que j'ai un moyen de contrôle derrière, je sais qui il a appelé. Parce que c'est vrai qu'on a la liste des numéros qu'on appelle. »* (Assistante familiale). Depuis quelques mois, Théo bénéficie d'un accueil séquentiel (2 jours par semaine) pour préparer le retour au domicile maternel. Chez sa mère, Théo n'a aucun accès aux réseaux socionumériques : pas d'ordinateur et son compte Facebook a été supprimé. Théo ne dispose ni chez sa mère, ni chez sa famille d'accueil d'instruments personnels et de possibilité de communication autonome. Pour autant, Théo grandit dans un univers marqué par la présence des écrans dans l'accueil. Son assistante familiale les mobilise au quotidien pour communiquer avec ses propres enfants et petits-enfants et Théo participe à ces échanges. *« Tous les soirs, parce qu'il aime beaucoup ça, on va sur messenger. On appelle, et voilà, et on se parle. Et il est content tout plein, parce qu'il leur parle. Tous les soirs. Comme ça j'ai mon petit-fils en même temps. Et on fait le tour* [des enfants]. *»* (Assistante familiale). La formalisation des règles d'usage dans l'accueil et au domicile maternel vise à protéger le jeune de lui-même afin d'amoindrir à court terme les risques de danger. La mère et l'assistante familiale sont convaincues que cette surveillance permanente est le seul moyen pour garantir que Théo soit en sécurité.

La mesure de placement engage une responsabilité incarnée dans le professionnel et partagée avec les parents. L'activité numérique au même titre que les autres activités du mineur (scolaire,

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

sportive, amicale, familiale...) fait l'objet de règles, d'encadrement, de contrôle. Des restrictions techniques (paramétrages des accès à Internet, logiciel de contrôle parental, horaires d'accès aux équipements) peuvent être mobilisées pour encadrer les temps, les contenus et les activités des jeunes. Au nom de la protection du mineur et de l'expertise professionnelle, le non-équipement, le retrait des instruments ou la déconnexion sont des formes ultimes de contrôle et s'apparentent à des « épreuves »[20] dans l'expérience des mineurs.

> *« C'est la première fois que je fais ça, que j'essaie de voir avec le juge si ça peut marcher. J'ai demandé à ce qu'il lui fasse une ordonnance disant que les communications téléphoniques entre le parent et l'enfant, non encadrées, ne soient pas autorisées. Alors j'ai essayé de m'appuyer sur un point de droit, parce que en fait, le téléphone, en soi, ce n'est pas un point de droit. Je ne savais pas trop par où prendre le truc. En disant à la jeune : "je demande au juge que les communications entre toi et ta mère, non encadrées par un travailleur social ou par une assistante familiale soit... Enfin (quand elles ne sont pas) encadrées par un professionnel (qu'elles) soient interdites. Si c'est le cas, ça veut dire que je te confisque ton téléphone portable. Parce que, sinon, si t'as le téléphone portable, on ne peut pas respecter l'ordonnance." Elle a dit : "Ok, on verra ce que va répondre le juge". Le juge a suivi, donc j'ai une ordonnance que Madame a reçue aussi, disant les téléphones, les contacts téléphoniques, c'est non. Madame a récupéré la puce. Elle nous a dit qu'on pouvait garder le téléphone ou qu'on peut le rendre à sa fille, d'ailleurs. Mais après c'est tout le problème de rendre le téléphone portable. Ça veut dire qu'elle peut passer la puce lors d'un droit de visite. Et nous on ne verra rien, et on aura encore le même problème. »* (Cadre Ase, entretien individuel).

Certains jeunes sont perçus comme incapables de faire face par eux-mêmes à des échanges autonomes. La surveillance *via* des règles explicites et explicitées entre adultes référents contraint le jeune à se conformer au cadre de l'accueil. Elles visent des formes de protection à court terme, le temps de responsabiliser progressivement le jeune dans ses usages. À plus long terme, elles devront s'estomper au profit d'une gestion plus autonome des échanges quand le jeune sera reconnu comme plus responsable. Ce type de correspondance soulève comme enjeu socio-éducatif l'ajustement progressif des formes de surveillance afin de conduire le mineur vers des formes d'expérimentation autonome de la correspondance numérique.

La correspondance accompagnée

Quand une relation de confiance nourrit la relation éducative, quand le jeune est capable de faire face ou de s'entourer, d'aller chercher de l'aide, alors il est lui-même reconnu dans sa capacité à s'orienter dans le monde social et notamment dans ses pratiques de correspondance numérique. Dans ces situations où le jeune est reconnu comme capable de se gouverner dans un univers de normes qu'il a intégré, la correspondance n'a pas lieu d'être surveillée et elle est accompagnée. Le jeune protégé reconnaît les univers différents (familial, scolaire, d'accueil...) qui construisent l'environnement dans lequel il évolue et il maîtrise la hiérarchie sous-jacente. Il ne cherche pas leur cohérence et construit par lui-même un cheminement propre inscrit dans

[20] Francis JAUREGUIBERRY, « La déconnexion aux technologies de communication », *Réseaux*, n° 186, vol. 4, 2014, pp. 15-49.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

le contexte de son histoire singulière qui lui permet de s'adapter à différents environnements voire d'y conserver une place. Si la relation de confiance a plus de chance d'être supportée dans un parcours long et pérenne dans un même lieu d'accueil, cela n'exclut pas des situations avec des mesures plus tardives ou plus courtes dans le temps où les jeunes sont en capacité de s'approprier un nouveau de cadre de référence notamment quand ils reconnaissent les formes de protection dont ils ont besoin.

Marie, 16 ans

Marie a 16 ans et elle est confiée depuis près de six ans. Après une période conflictuelle au sein de sa précédente famille d'accueil, elle est arrivée en maison d'enfant à caractère social où elle réside au moment de l'entretien. Elle dispose d'un smartphone qu'elle s'est acheté grâce à son argent de poche et à son allocation de Noël il y a près d'un an. Elle est inscrite sur trois réseaux socionumériques qu'elle utilise surtout pour communiquer avec ses amis et son frère, lui-même placé mais dans un autre lieu d'accueil. Marie rencontre sa mère lors de visites médiatisées. L'éducateur explique que ce n'est pas une mère malveillante mais elle est souvent sous l'emprise de l'alcool, les visites sont alors médiatisées pour s'assurer que la mère peut recevoir sa fille. Les échanges téléphoniques ne sont pas surveillés car pour l'éducateur *« elle ne peut pas faire de mal par téléphone »* (Éducateur référent, entretien individuel). Marie préfère communiquer par SMS avec sa mère, mais cette dernière préfère l'appeler généralement le week-end. Sa mère lui parle *« de sa journée, de sa semaine, de tout et de rien, de la pluie, du beau temps* [...]. *Je l'écoute. Des fois, ça m'énerve un peu, parce qu'elle, elle blablate* [...]. *Des fois, je coupe court à la conversation* [...]*, je dis : "Je dois faire ça." Mais après je regrette. Parce que je me dis que j'aurais pas dû faire ça. Mais la plupart du temps, je l'écoute, quand même* [...]. *Je l'écoute plus que je parle, moi »* (Marie, entretien individuel). De son côté, la mère de Marie dit en entretien qu'elle ne veut pas « harceler » ses enfants, qu'elle se retient pour ne pas leur téléphoner trop souvent ou leur envoyer trop de SMS. *« En revanche, avec Marie, quand on commence, on n'a pas fini non plus.* [...] *Ça m'est déjà arrivé... Toum ! Toum !*[21]*, elle me relance un autre message. »* (Mère de Marie, entretien individuel). Malgré des visites mère/fille en présence d'un tiers, la correspondance numérique bénéficie d'un cadre autonome. *« Moi, en ce qui concerne Marie, je n'ai pas à faire quoi que ce soit aujourd'hui. Elle a une utilisation, on va dire, classique d'un téléphone, qui sert à correspondre, à communiquer, et point. Donc aujourd'hui, je n'ai pas à intervenir, alors je n'interviens pas. J'interviendrais si je voyais que ça partait en eau de boudin. Mais Marie, elle n'est pas là-dedans. Parce que je, enfin pour l'instant, c'est pas une jeune où on va être obligé de lui prendre le téléphone le soir, parce que elle ne va pas y rester toute la nuit ou appeler un petit copain. Et, par rapport à certains aussi, qui peuvent recevoir des agressions, on va dire, communicationnelles, de l'extérieur, elle ne reçoit jamais ce genre de chose. Ou au moins, elle ne nous en fait pas part, et on n'a jamais constaté que ça pouvait l'affecter. »* (Éducateur référent). Le positionnement de l'éducateur s'adapte à ce que Marie peut montrer dans l'accueil. Et, dans la mesure où aucune difficulté n'est relevée, il

[21] « Toum » reprend le son produit par le téléphone à la réception d'un SMS.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

n'y a pas lieu d'encadrer sa correspondance numérique. Pour autant, la correspondance n'est pas évincée de l'accompagnement éducatif. Les échanges sont observés et entendus par les éducateurs. Ils font l'objet d'un accompagnement sensible visant à indiquer à Marie que la gestion de sa correspondance avec sa mère pourrait prendre d'autres formes. *« Sa maman peut l'appeler 10, 15 fois dans la soirée, lui envoyer des salves de SMS, etc. La seule chose qu'on lui dit c'est : "de ne pas répondre toujours". Si elle veut, de nous laisser le téléphone. Voilà, elle a ces options-là, quoi, de mettre à distance. Elle y arrive, Marie.* [...] *L'idée, c'est aussi de pas toujours être dans la sanction, ni de prendre l'outil. C'est de leur apprendre à le gérer. Parce qu'une fois qu'ils vont se retrouver seuls, si une soirée ça se passe comme ça, où la mère appelle 15 fois, jusqu'à ce que Marie décroche, ou reçoit 15-20 textos, enfin, elle va devoir le gérer. Elle ne va pas constamment venir nous voir : "Ma mère m'appelle, etc.". Donc il faut espérer que ce qu'on aura mis en place ici, pendant les 1 an et demi où elle aura été avec nous, qu'elle arrive à le refaire, à le remettre en place chez elle, toute seule, quoi. »* (Éducateur référent accueil collectif). L'éducateur précise que les médias socionumériques permettent dans la situation de Marie d'avoir des échanges avec sa mère en dehors de la présence d'un tiers. La mère de Marie dit d'ailleurs en entretien apprécier ces échanges non surveillés, les SMS sont l'occasion d'écrire des mots d'amour, d'exprimer ses sentiments en dehors du regard du travailleur social. Le numérique ouvre un espace relationnel supplémentaire qui s'émancipe du cadre initial du placement comprenant la mise en œuvre des droits de visite médiatisés.

La figure professionnelle de l'accompagnement correspond au déplacement du rôle de tiers. Le professionnel fait tiers à la demande ou en fonction de ce qu'il perçoit des besoins de la situation. Il accompagne dans le sens où il cherche à faire émerger avec le jeune et sa famille des besoins et à définir avec eux son positionnement pour lever les difficultés perçues ou rencontrées. Pour les professionnels, il s'agit en premier lieu d'identifier les indices, les signes, les comportements qui mériteraient un accompagnement. Dans ce processus d'identification, se mêlent à la fois les modes d'expression juvénile et la connaissance que les professionnels ont de la situation et du jeune. Plus les instruments socionumériques sont présents dans les espaces collectifs, plus les professionnels vont pouvoir mesurer les communications stimulantes et celles qui le sont moins voire qui méritent d'être soutenues, accompagnées. N'ayant pas accès aux contenus des échanges, les professionnels se basent sur le comportement des jeunes pour repérer les difficultés que ces derniers pourraient rencontrer. Ils sont en position de retrait, d'observateur et tentent de *« fouiller l'anodin »*[22] pour repérer des signaux d'alerte. Les écrans sont perçus comme des outils supplémentaires pour le travail des liens. La correspondance numérique est une manière de soutenir les liens familiaux en s'affranchissant des contraintes de communication liées à la séparation des lieux de vie. Dans la *correspondance accompagnée*, l'encadrement des pratiques juvéniles est souple, basé sur la confiance établie dans la relation éducative. Les règles s'adaptent aux liens familiaux. L'identification d'un besoin d'accompagnement et la justesse du positionnement à adopter en conséquence reposent pour beaucoup sur l'interconnaissance. Du côté du jeune, il doit savoir ce qu'il peut montrer, de quelle manière et à qui. Ce qui témoigne de la maîtrise de l'environnement d'accueil dans

[22] Albert OGIEN, *Le raisonnement psychiatrique, essai de sociologie analytique*, Meridiens-Klincksieck, 1989, p. 45.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

lequel il évolue. Du côté du professionnel, il s'agit de pouvoir identifier les modes d'expression du jeune, d'être attentif aux non-dits. Identifier les besoins et accompagner les échanges réclament de la part du professionnel une connaissance fine des situations : celle du jeune mais aussi celles de ses interlocuteurs. Quand les parents mettent en difficulté les enfants dans les échanges, le professionnel peut témoigner des réalités vécues par les parents pour faciliter la compréhension des attitudes parentales parfois décalées des attentes juvéniles. Ainsi, la présence de l'échange familial *via* les médias socionumériques dans l'accueil peut être un support, pour les professionnels afin de suivre les évènements familiaux et d'aider le jeune protégé à se situer en conséquence.

L'autonomie juvénile et sa reconnaissance du côté des professionnels ne supposent pas un alignement des normes professionnelles et juvéniles mais demande de construire un échange, une compréhension mutuelle et des formes de négociation pour élaborer un cadre acceptable par tous. Sans chercher à contrôler ou à ne pas voir des correspondances extérieures à l'orthopédie normative des références professionnelles[23], se construit une négociation où chaque registre normatif doit s'expliciter. L'enjeu socio-éducatif est donc de maintenir un espace d'échange continu dans le cadre de la mesure. La correspondance accompagnée peut être perçue comme risquée à court terme car elle offre un espace ouvert, une vigilance à distance de la part des professionnels. Seulement, à plus long terme, elle garantit un positionnement juvénile en connaissance de cause c'est-à-dire un positionnement qui réussit à situer et à se situer dans une pluralité de références qui sont à la fois individuelles, familiales mais aussi celles des professionnels de l'intervention sociale.

La correspondance « esquivée»

Elle recouvre un double sens, à la fois l'idée pour le jeune de se soustraire habilement aux normes dominantes de l'accueil et également l'idée pour les professionnels de se dérober face à la difficulté, voire de la renvoyer à d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'autres adultes (professionnels ou parents) ou au jeune lui-même quand l'avancée en âge lui confère des responsabilités formelles et des attentes sociales plus importantes (notamment en termes de comportement). Dans certaines situations, la pluralité des accompagnements d'un point de vue diachronique (enchainement de mesures, de lieux d'accueil et de référents professionnels) et/ou synchronique (suivis scolaires, médico-sociaux, d'accueil, parentaux, etc.) construit des univers de références peu contextualisées qui peuvent être contradictoires et mises en concurrence car les acteurs se connaissent peu et/ou se défient et/ou se succèdent à l'échelle du parcours. S'y trouvent des situations où le jeune, de par la pluralité des référents éducatifs et/ou de par un parcours chaotique[24], se retrouve à l'intersection de références multiples sans avoir les codes pour les hiérarchiser ou au contraire, les hiérarchise stratégiquement à partir de ses intérêts immédiats. La responsabilité de protéger le mineur est dispersée entre des acteurs qui se renvoient les uns aux autres des devoirs non explicités collectivement. Dans ces situations critiques, les jeunes n'ont pas les repères nécessaires pour construire une

[23] Jean-François GASPAR, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, La Découverte, 2012.

[24] Michel GIRAUD, « Le travail psychosocial des enfants placés », *Déviance et société*, vol. 29, n° 4, 2005, pp. 463-485.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

autonomie légitime et reconnue. D'un certain point de vue, ils sont très autonomes parce qu'ils sont amenés à cheminer bon gré mal gré dans des univers riches d'une multiplicité de références. Seulement, dès que leur parcours est regardé à travers les lunettes des normes attendues dans le cadre de l'accueil, ils sont le plus souvent décrits comme déviants. Ces situations sont caractéristiques de parcours longs sans figure stable ou de parcours récents où la mise en œuvre est balbutiante.

Alice, 13 ans

Alice a 13 ans et elle est placée depuis près de 10 ans. Elle a connu 19 familles d'accueil et elle réside dans la dernière depuis 8 mois. Elle dispose d'un smartphone avec un abonnement réglé par ses parents. Elle en a un usage intensif laissant de côté les autres activités sociales qu'elle pouvait avoir auparavant. *« Je vois, avec son téléphone, par exemple, elle est sans arrêt dessus, quoi. Elle passe son temps là-dessus, quoi. Et j'ai tendance à dire qu'elle ne lève plus la tête. J'ai l'impression qu'elle a peut-être moins de limites que certains jeunes. »* (Assistant familial, entretien individuel). Quelques règles sont mises en place dans l'accueil notamment le fait de ne pas disposer du smartphone après 20 h. *« Chez la famille d'accueil, je dois le descendre à 20 heures. Ça m'embête. Et chez mes parents, je n'ai pas de règle. »* (Alice, entretien individuel). Chez ses parents où elle se rend un week-end de temps en temps, il n'y a pas de règles. Assistant familial et parents sont en difficulté pour réguler les usages. L'assistant familial souhaiterait un abonnement « limité ». Les parents souhaiteraient que le smartphone reste dans la famille d'accueil quand Alice séjourne en droits de visite. Par ailleurs, elle est accompagnée par un Itep et scolarisée deux journées par semaine en Segpa et l'assistant familial n'est pas informé des règles d'usage établies par les établissements. Chaque espace est autonome dans la gestion des usages du smartphone d'Alice et les règles ne sont pas explicitées des uns aux autres. Alice est donc seule dans le portage de ces normes d'usage. Son assistant familial dit qu'il n'est pas son tuteur mais simplement sa famille d'accueil et renvoie aux parents la responsabilité du contrôle tout en relevant que la difficulté de leur implication se situe dans le fait qu'ils ne sont pas eux-mêmes « placés ». *« Je ne suis pas, je ne suis pas le tuteur* [...]. *Je suis juste la famille d'accueil. Et c'est les parents qui sont, qu'ont le contrôle là-dessus, mais le problème c'est que, comme je disais en formation, ils ne sont pas là pour vérifier* [...]. *La semaine, ils ne sont pas là, quoi.* [...] *Le week-end de temps en temps chez ses parents, mais bon, je ne pense pas qu'ils soient là pour vérifier tout ça non plus, quoi.* [...] *En même temps c'est sa vie privée, donc... On fait comment ? »* (Assistant familial). L'implication éducative de la famille d'accueil est à mettre en perspective du parcours de placement et de l'implication des parents. Dans la situation d'Alice, les responsabilités des adultes pour l'accompagner dans sa correspondance numérique reflètent l'instabilité de son parcours : la famille d'accueil n'a pas de responsabilité parentale ; les parents n'ont pas l'expérience du quotidien. *« C'est vrai que en tant que professionnel, on a plus d'obligations. Mais, on n'a pas tous les droits non plus. Donc, je ne vais pas aller surveiller ce qu'elle fait sur son téléphone. C'est son téléphone. C'est les parents qui ont décidé de lui fournir un téléphone. Du coup, voilà, quoi. Elle a sa vie privée. Y a la protection de l'enfance, aussi. Qui rentre en jeu. Et ça c'est... C'est compliqué. Comment on se place à ce niveau là... Ce n'est pas évident. »*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

(Assistant familial). Dans ce type de situation, les professionnels déplorent l'absence de possibilités pour agir sur les équipements et les échanges numériques. Les usages juvéniles ont lieu sans eux et à leurs dépens. Ils se trouvent écartés des échanges familiaux et n'arrivent pas à se positionner en tant que tiers dans la relation entre le jeune et sa famille.

Les professionnels trouvent peu voire pas de soutien sur ces questions. Ils ne savent pas comment encadrer et accompagner une correspondance numérique dont ils n'ont pas entièrement connaissance et comment intervenir en respectant l'intimité du jeune. La référence à la vie privée est convoquée par les professionnels pour souligner l'ambiguïté entre les informations utiles à connaitre pour protéger le jeune et celles qui relèvent d'un droit à l'intimité propre à chacun. Ils ont donc tendance à lâcher prise, à abandonner toutes formes de régulation, voire à déléguer cette surveillance aux parents ou à d'autres professionnels.

La correspondance esquivée interroge la responsabilité éducative des adultes qui accompagnent le parcours de placement du jeune quand celui-ci est en difficulté pour se repérer par lui-même. La multiplicité des acteurs en fonction des différents temps sociaux de la vie du jeune semble produire un effet d'annulation des responsabilités à l'échelle de la situation du mineur. L'enjeu central de ces situations de correspondance esquivée réside dans le portage et le partage des responsabilités vis à vis du mineur. La mesure de protection est à la fois faible au présent parce que la diversité des normes offre au jeune des possibilités de les mettre en concurrence en fonction de ses intérêts à court terme ; mais aussi en termes de couverture contre les risques à venir car les normes sociales d'usage ne sont pas ou peu transmises dans la perspective de l'autonomisation du jeune.

De la correspondance surveillée à la correspondance accompagnée

La typologie proposée ne fige pas les situations dans l'un ou l'autre type. Parce que grandir est un processus dynamique ; parce que le placement n'est pas une place gagnée durablement du côté de l'accueil (seuils d'âge et étapes sociales de la protection, processus liés aux parcours) ; parce que les professionnels changent (mobilité, retraite, etc.) ; parce que les liens familiaux et la famille sont en construction continue ; parce que les espaces socionumériques occupent une place grandissante, innovent en permanence et modifient les manières d'entrer en relation, de penser les liens... Les situations de Marie, Théo, Alice, etc. sont elles aussi soumises à des bifurcations.

Le modèle de la correspondance surveillée est le modèle dominant de l'entrée dans le placement et/ou du commencement de l'équipement individualisé (obtention du smartphone et de l'abonnement ; ouverture de compte sur les RSN) et répond à la logique de contrôle inhérente à la mesure de protection. Seulement, dès que l'interconnaissance se développe entre jeunes et professionnels, des formes d'autonomie juvénile peuvent se mettre en place ou, au contraire, quand les conditions ne sont pas favorables à une compréhension mutuelle, des formes d'évitement peuvent s'établir. Accompagnement, surveillance ou esquive ne sont pas irréversibles. Ces catégories permettent de qualifier la forme de correspondance dans l'accueil à une des étapes du parcours du mineur confié. Par exemple, les prémices de l'autonomie dépendent autant de la

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

représentation que le professionnel a du jeune que du positionnement du jeune lui-même. Dès lors, autant les actes posés par les jeunes que le changement de référent professionnel peuvent mettre en cause cette construction sensible de l'autonomie. La mobilité entre ces catégories n'implique pas de la même manière les jeunes et les professionnels. Ainsi, le passage de la catégorie correspondance esquivée à une correspondance accompagnée repose principalement sur la capacité du jeune à être responsable de lui-même alors que le passage de la correspondance surveillée à la correspondance autonome s'appuie pour beaucoup sur l'accompagnement mis en place par les professionnels pour progressivement conduire le jeune vers l'autonomie et relâcher la surveillance.

Édouard, 16 ans

C'est le parcours d'Édouard, 16 ans. Il a pris l'initiative de dénoncer des violences intrafamiliales qui le visaient lui et ses deux frères cadets. À 13 ans, il est placé en maison d'enfant à caractère social et le juge décide, pour assurer sa sécurité, de ne pas révéler à sa famille la localisation de son lieu de placement et lui retire son téléphone portable afin d'éviter des échanges directs avec les membres de sa famille. Les professionnels de l'accueil doivent assurer la médiation des échanges (appel en numéro masqué, écoute de la communication). *« Qui encore une fois s'entend au vu du secret de placement et au fait de le protéger. Sauf que, en le protégeant, on l'expose à d'autres (privations), voilà, c'est, c'est l'arroseur arrosé, pour le coup.* [...] *Il est doublement, triplement victime dans cette situation. C'est particulier. »* (Éducatrice référente, entretien individuel). À côté, Édouard a pris l'initiative de contacter des membres de sa famille *via* les réseaux socionumériques tout en informant *a posteriori* les professionnels de l'accueil. La médiation des liens décidée par le juge des enfants est comprise par le jeune ; pour autant, il considère aussi que la perception du danger ou de la défaillance familiale n'annule pas les liens familiaux. Il prend aussi le soin de transmettre aux membres de la famille des photos et des objets qui « rassemblent » malgré l'éloignement des lieux de vie et le contrôle des échanges familiaux. Ces initiatives sont discutées avec l'équipe éducative qui participe à aménager avec le jeune des possibilités d'échange intrafamilial tout en explicitant le système de référence sur lequel se base l'action éducative. En effet, dans cette situation, les actes de violence intrafamiliale justifient pour les professionnels une mise à distance vis à vis de l'environnement familial défaillant. Ils n'hésitent pas à exprimer à Édouard leur étrangeté face à sa volonté de continuer à faire famille malgré les violences subies. *« Je lui ai quand même exprimé mon étrangeté, j'ai dit : "Tu vois, pour moi, ça me fait bizarre". En revanche, on est assez libres à se parler comme ça. »* (Éducatrice référente). Pour autant, l'équipe éducative ne s'y oppose pas parce qu'elle considère qu'Édouard est en capacité de faire face et elle sait que s'il est en difficulté, il demandera de l'aide. Si les professionnels s'accordent à dire que cela avait du sens de retirer la carte SIM d'Édouard au vu de la situation familiale ; dans la pratique, ils soulignent la difficulté d'être privé de téléphone portable, de comptes sur les réseaux sociaux au moment de l'adolescence. Pour Édouard, cette privation comprise au départ ne devenait plus tenable : *« En fait, au début c'était compliqué* [de ne plus avoir de carte SIM]... *Après, je me suis habitué à ne pas en avoir* [...]. *Mais, quand t'arrives vers 14,*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

un peu plus vers 15 ans... Tu vois tout le monde en avoir un et tout, donc, j'ai demandé à mon juge si c'était possible d'avoir une carte SIM. Il a accepté. » (Édouard, entretien individuel). Le juge des enfants a décidé de lui rendre sa carte SIM à l'âge de 15 ans et de lui faire confiance, cette demande venait du jeune et était appuyée par l'équipe éducative. La décision du juge a permis aussi de soulager les professionnels en leur permettant de sortir d'une position inconfortable où les prescriptions du juge ne rencontraient plus la réalité des liens entretenus par le jeune. *« C'est pour ça qu'on était tous très contents quand il a récupéré sa carte SIM pour enfin avoir un portable. Parce que, on a essayé de faire comprendre qu'il est suffisamment autonome pour avoir et pouvoir téléphoner avec n'importe quel autre téléphone, où il veut.* [...] *Enfin, c'est compliqué, déjà, de se démarquer [d'être placé], de ne pas pouvoir faire certaines choses. Si en plus dans ton quotidien, même si ce n'est pas une nécessité absolue d'avoir son portable, bon ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter une couche pour ces mômes-là. »* (Éducatrice référente, entretien individuel). Les éducateurs entretiennent des discussions avec Édouard sur la gestion émotionnelle et morale de ses liens familiaux. Du point de vue des professionnels, les échanges sont d'autant plus importants qu'ils sont appréhendés comme une préparation vers l'acquisition prochaine d'un logement autonome.

Si la situation au moment de l'entrée dans le placement a nécessité une suspension des liens avec la famille d'origine afin de garantir la sécurité du jeune protégé, la mesure de « déconnexion » a contribué à l'exclure à la fois de son environnement familial mais également des formes de communication juvénile les plus communes. Plusieurs éléments ont permis d'autonomiser la correspondance en cours de prise en charge. D'abord, la démonstration faite par le jeune qu'il était en capacité de faire face à une gestion autonome des relations familiales mais également de se conformer au cadre du placement c'est-à-dire de venir chercher du soutien, de l'accompagnement dans les échanges, si nécessaire. Ensuite, du côté de l'équipe éducative, la lecture de la protection comme celle d'une triple peine (mesure d'éloignement, statut de victime et exclusion de l'espace socionumérique) contribue à ouvrir un espace de négociation qui permette au jeune adolescent de se construire une place dans l'accueil sans nier les appartenances et les liens créés précédemment. Les alliances au nom de la protection du mineur entre professionnels du fond et du front au départ laissent progressivement place aux relations qui se construisent dans le quotidien de l'accueil entre jeune placé et équipe éducative. Celles-ci s'appuient sur une connaissance mutuelle inscrite dans les comportements et les élans quotidiens. Elles reconstruisent le contrat d'accueil (et principalement la rupture des liens avec la famille d'origine) et invitent aussi à le renégocier avec les professionnels du fond.

Accompagner les mineurs et leurs familles dans l'environnement socionumérique

La correspondance familio-numérique et ses formes d'encadrement permettent d'interroger plus largement la complexité de la mesure de protection et de ses trois dimensions : dé-lier avec l'environnement familial source de danger, lier avec l'environnement d'accueil et son système

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales

de référence, re-lier à partir de nouvelles modalités garantes d'un cadre plus sécure. Les écrans, de plus en plus petits et mobiles, se greffent sur chacune de ces dimensions. La source du danger n'est plus à distance mais elle doit se traiter dans l'accueil. Le lien avec l'environnement d'accueil se trouve à l'épreuve de liens concurrentiels maintenus malgré la séparation des lieux de vie. Et enfin, parce que l'environnement socionumérique fait déjà partie du quotidien de la plupart des enfants et des adultes qu'ils vont devenir, les relier doit aussi comporter l'accompagnement des usages des instruments socionumériques. Si la souplesse dans les formes d'encadrement de la correspondance est mise en avant par les professionnels au nom de la diversité des situations, les adultes qui se partagent la responsabilité vis à vis des mineurs (parents et professionnels) doivent pouvoir se référer à des systèmes de règles communes, explicites ou explicitées au risque dans le cas contraire, de pouvoir traduire les différences de traitement comme autant d'inégalités dans la prise en charge.

Pris d'une part dans la mission de protection qui implique une part de contrôle et d'autre part, dans une mission d'intégration qui inclut le champ du numérique à l'instar des autres domaines de la vie sociale, les professionnels de la protection de l'enfance se situent au cœur d'injonctions paradoxales qui construisent des positionnements différenciés. L'accompagnement de la correspondance familio-numérique des mineurs protégés repose pour beaucoup sur une démarche volontaire des jeunes, sur ce qu'ils veulent bien partager, donner à voir, à dire aux adultes qui les entourent. Parce que les professionnels ont peu de prise sur l'espace socionumérique des jeunes, la qualité de la relation éducative est donc au cœur de la justesse des accompagnements dans l'accueil. La correspondance accompagnée témoigne d'un système d'échange en référence au cadre acceptable dans l'accueil. Elle est construite par le mineur lui-même qui est reconnu dans sa capacité à gouverner son réseau de liens. À l'autre extrémité, identifiant des dangers ou des mises en danger, la correspondance est surveillée au nom de l'intérêt du mineur. Il lui revient donc d'intégrer des règles d'usage qui soient conformes aux codes de conduite attendus par les professionnels. Enfin, un dernier type de correspondance, que nous avons appelé la correspondance esquivée, témoigne de situations où les mineurs sont plus difficiles « à cadrer », ils contournent volontairement ou involontairement ce qui est prévu pour eux. En regard les adultes esquivent, se renvoyant les uns aux autres, la responsabilité de protéger. Aucun de ces types de correspondance n'est irréversible seulement quand les adultes se désengagent, il est plus difficile pour les jeunes protégés de bénéficier des appuis nécessaires, même s'ils peuvent être de nature conflictuelle, pour se positionner dans la correspondance familiale mais aussi, au-delà, dans l'espace socionumérique et dans le monde social.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.196.245.16 - 10/06/2020 09:58 - © Union nationale des associations familiales